

1. OBJECTIFS

Dans le cadre de la promotion de la formation duale et des métiers techniques dans le canton, l'AIP a décidé d'encourager les TPE et les PME industrielles Neuchâteloises à engager des apprentis. Pour cela elle met sur pied un prix AIP qui récompensera les meilleures entreprises industrielles formatrices.

Tous les deux ans l'AIP distribuera un prix de CHF 15'000.- à partager entre les trois finalistes.

2. CONDITIONS DE CANDIDATURES

Seules les petites et moyennes entreprises industrielles, domiciliées dans le canton de Neuchâtel, sont éligibles, sauf les trois lauréats de l'édition précédente.

3. LE COMITE DE SELECTION

Le comité est composé de maximum 10 membres, dont 4 font partie de l'AIP. Le comité présélectionne les candidatures.

Le (la) Président(e) organise son comité. Chaque membre dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité des 4/5 des voix présentes ou représentées. Le (la) Président(e) est désigné(e) par son comité. Il (elle) présente les résultats de la sélection lors de l'AG de l'AIP et distribue les prix aux lauréats.

Le prix peut être parrainé.

4. PRIX

Le prix de CHF 15'000.- sera distribué lors de l'Assemblée Générale de l'AIP :

Premier	:	CHF 10'000.- + film 3' + label « AIP - meilleure PME industrielle formatrice »
Deuxième	:	CHF 3'000.- + film 3'
Troisième	:	CHF 2'000.- + film 3'

Le film pourra ensuite être utilisé à toute fin commerciale par les lauréats. Le vainqueur pourra utiliser le label « AIP - meilleure PME industrielle formatrice » dans sa communication.

5. CRITERES DE SELECTION

- Questions à l'entreprise (structures mises en place, actions pour promouvoir les apprentissages, places de stage, formation depuis plus de 5 ans, formation de 2 ans AFP, promotion des métiers techniques ou féminins) (60 points distribués).
- Compétences et motivation du formateur (20 points distribués).
- Questions aux apprentis dans l'entreprise (20 points distribués).
- Maximum de 100 points.

6. CALENDRIER

Printemps 2023	: lancement des inscriptions.
Fin de l'année 2023	: dépôt des dossiers de candidatures.
Novembre 2023/février 2024	: analyse des dossiers.
Mars 2024	: proclamation des finalistes.
Avril/mai 2024	: tournage et réalisation des films.
Juin 2024	: remise des prix à l'AG de l'AIP.

7. COMPETENCES

Le comité de l'AIP est seul compétent pour apporter des modifications et/ou actualiser le règlement du prix de l'AIP.

Le présent règlement a été approuvé par le comité de l'AIP par voie de circulaire.

La Chaux-de-Fonds, printemps 2023.



REGLEMENT DU PRIX AIP
A LA MEILLEURE ENTREPRISE INDUSTRIELLE FORMATRICE

Composition du comité de sélection :

Présidente	:	Manuela Surdez	Administratrice
Membres	:	René Benninger	Industriel, membre comité AIP
		Valère Gogniat	Journaliste Le Temps, Chef rubrique éco-finance
		Corinne Quaranta	Directrice du Centre d'Apprentissage de l'Arc Jurassien (CAAJ) - NE
		Pascal Moesch	Avocat, membre du comité AIP
		Joris Engisch	CEO Jean Singer & Cie SA
	Jacques Suter	Directeur opérationnel FKG Dentaire SA	

La Chaux-de-Fonds, printemps 2023.